

Un nouveau guichet dédié aux transitions agricoles



C'est une manne de 81 M€ de fonds européens et régionaux dédiés aux transitions dans l'agriculture. La Région Bretagne revoit sa politique d'aides en ouvrant, en septembre, Agri'Invest.

L'intention politique

Le dispositif Agri'Invest prendra, probablement courant septembre, le relais des plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles en Bretagne. Doté de 49 M€ de fonds européens et 32 M€ de financements régionaux sur cinq ans, il s'inscrit dans le cadre de la programmation 2023-2027 des crédits FEADER. La Région Bretagne entend ainsi marquer, un peu plus, son soutien aux transitions agricoles en aidant les paysans à relever quelques défis pour améliorer leur impact dans plusieurs registres environnementaux, tout en modernisant leurs fermes et en améliorant leurs conditions de travail.

Qu'est-ce qui change ?

Agri'Invest introduit la notion de contrat de transition agroécologique. C'est bien la signature de ce contrat, une forme relative d'engagement, qui donnera accès aux subventions de soutien aux investissements pour, selon la Région, aider les agriculteurs à valoriser leurs démarches de transition dans trois domaines : la réduction des impacts sur l'eau, le climat et la biodiversité.

Les quatre grands types d'investissements

Agri'Invest soutiendra d'abord des investissements résilients, à hauteur de 40 %, dans du matériel ou des équipements qui favoriseront l'adaptation des pratiques au changement climatique, la protection de la biodiversité ou la préservation de la ressource en eau.

Le nouveau fonds alimentera, par ailleurs, des investissements productifs supérieurs à 15 000 € chez les agriculteurs qui auront validé un contrat de transition agroécologique. L'aide atteindra 25 % du montant, avec un bonus de 15 % pour les jeunes agriculteurs et l'agriculture biologique et de 10 % dans des filières à enjeu de pérennité comme l'élevage polyculture.

Le troisième type de soutien concernera la construction et l'équipement de bâtiments neufs dédiés à la transformation et la vente à la ferme, dans une logique de développement des circuits courts. L'aide s'élèvera à 25 % des investissements, avec les mêmes niveaux de bonus que pour les catégories précitées.

Enfin, le dispositif apportera des crédits pour conforter ou améliorer la biosécurité des élevages de volailles face aux menaces récurrentes des épizooties, telle que l'influenza aviaire.

Diversification et esprit collectif

Outre des effets attendus sur l'environnement, la qualité des produits, la décarbonation des flux de production, de transformation et de distribution ou l'amélioration du bien-être animal et des conditions de travail, qui mériteraient d'être évalués, la Région ambitionne de peser sur deux facteurs structurels, qui pourraient également favoriser la reprise des exploitations : la diversification des activités et la capacité des agriculteurs à investir collectivement.